

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

Délibération
n° 2008.05.18.B

**Dispositif
d'accompagnement
des très petites
entreprises CORDEE
TPE : demandes de
subvention**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES**Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES CORDEE TPE :
DEMANDES DE SUBVENTION**

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la ComAGA met en place un dispositif spécifique d'accompagnement des très petites entreprises appelé CORDEE TPE (Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie des Très Petites Entreprises) ayant pour objet le soutien aux investissements des petites entreprises commerciales, artisanales et de services.

CORDEE TPE complète les dispositifs existants en accompagnant les entreprises des secteurs d'activités jusqu'ici majoritairement exclus des aides publiques. Sur le territoire de l'agglomération, ce dispositif permet une mise en cohérence des outils d'aides aux entreprises.

Le budget mobilisé pour ce dispositif partenarial est abondé à parité par l'Etat, le conseil régional, le conseil général et la ComAGA.

La répartition financière annuelle et l'état d'avancement des décisions des partenaires sont détaillés ci-dessous :

- Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême :
participation validée à hauteur de 62 500 €
- Conseil Régional Poitou-Charentes :
participation validée à hauteur de 62 500 €
au travers du CRDD (Contrat Régional de Développement Durable)
- ETAT :
participation validée au travers du FISAC pour un montant annuel de 62 500 €
sur la 1^{ère} tranche (2008-2010) + soutien au fonctionnement (communication
et animation : 17 800€)
- Conseil Général de la Charente :
participation en cours de validation 62 500 €

La ComAGA aura en charge l'animation et la gestion des fonds dans le cadre de ce dispositif.

La demande de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) auprès de l'Etat et celle auprès du conseil régional dans le cadre du CRDD 2007-2013 ont déjà été sollicitées.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 mai 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du conseil général et à signer les conventions afférentes avec chacun des partenaires concernés par ce projet.

D'IMPUTER la recette au Budget Principal à l'article 7473 – sous-fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mai 2008	<u>Affiché le :</u> 28 mai 2008